

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de février à 19 H 00

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Attribution de subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2025 : Signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **29 janvier 2025**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/012

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA,
Adjoints au Maire

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUPUY	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
Mme THYS	(pouvoir à M. GODARD)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/02/25
Publiée le : 12/02/25

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

**Attribution de subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2025 :
Signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros**

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

VU les demandes de subventions pour l'année 2025 présentées par les associations locales et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie du 21 Janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de subventionner les organismes dont les actions participent à la vie locale, mais aussi le souhait de soutenir la politique sociale, sportive et culturelle en direction des jeunes et des adultes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le cadre contractuel du partenariat conduit avec certaines associations, notamment en termes de financement et de mise à disposition de locaux,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ATTRIBUE** aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2025, telles que fixées dans les annexes jointes ;
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros ;
- **PRÉCISE** que le versement des subventions sera effectif sur la base des crédits ouverts au budget primitif pour l'année 2025 du budget principal de la Commune.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Montants attribués
ADVOCNAR	450 €
ABCDE Chuppen ha lostenn	400 €
Académie Football Club	20 000 €
Aide vie Action	600 €
Amicale des randonneurs ermontois	630 €
Amicale du personnel de la ville	40 000 €
Amicale sportive d'Ermont Football	60 000 €
Amis de la plongée sous-marine	4 000 €
Armonia	750 €
Ass des fêtes	500 €
Association culturelle pour la promotion des arts sacrés d'Ermont (ACPASE)	250 €
Association de soutien au club théâtre du lycée Van Gogh	1 000 €
Association des clubs de tennis d'Ermont	12 000 €
Association des combattants prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc TOE - ACPG-CATM	1 000 €
Association éducative des Chênes	4 400 €
Association Ermont Balzac	4 500 €
Association générale des familles d'Ermont	250 €
Association sportive du collège d'athlètes d'Ermont	2 500 €
Association sportive du collège Jules Ferry	700 €
Association sportive du collège St Exupéry	650 €
Association sportive du lycée professionnel Ferdinand Buisson	800 €
Association sportive du lycée professionnel Gustave Eiffel	500 €
Association sportive du lycée Van Gogh	540 €
Basket club d'Ermont	15 000 €
Basket club d'Ermont section 3x3	15 000 €
Bouts de ficelle	500 €
CCB mieux être	600 €
Cercle de boxe française d'Ermont	5 000 €
Club athlétique Ermontois	14 000 €
Club athlétique Ermontois ronde d'Ermont	6 000 €
Club bouliste du village d'Ermont	720 €
Club d'échecs ermontois	1 350 €
Club gymnastique Ermont	16 000 €
Club Gymnastique Volontaire	600 €
Club le bel âge	1 440 €
Club tambour battant	1 440 €
Club vertical ermontois – escalade	900 €
Comité d'entente des anciens combattants et victimes de guerre d'Ermont	700 €
Compagnie d'arc d'Ermont	3 100 €
Croix rouge française	1 500 €
Danse en chemin	500 €
Equipe Saint Vincent	1 100 €
Ermont badminton club	13 000 €
Ermont Danse	250 €
Ermont natation artistique	6 000 €
Ermont Plessis-Bouchard Tennis de table	10 000 €

Ermont Ville d'Europe	1 500 €
JALMALV	300 €
Jardins familiaux	350 €
KJB swing	1 000 €
Les amis des arts	2 000 €
Les amis des chars	700 €
Les expos d'Ermont Baseball	14 000 €
MJC	45 000 €
Musique en Val D'oise	500 €
Parisis Rugby Club	12 000 €
Pénélopes d'aujourd'hui	500 €
Photo club	450 €
Secours catholique	500 €
Secours populaire	600 €
Twirling	500 €
Union nationale des combattants	900 €
UNP 95 – Union nationale de parachutisme du VO	300 €
Vocalyse	800 €
Volley Ball Club d'Ermont	12 000 €
total	365 020 €



Val pour être annexé à
délibération n° 25/012 du 25/02/25
ERMONT, le 27/02/25...
Le Maire,